

Le silence des antiracistes sur le racisme musulman



Dans cette lutte très inégale, je vous demande, chers amis, de faire connaître et de relayer le site :
<http://www.islam-questions.com>

À partir des textes fondateurs de l'islam et de son histoire depuis Mahomet, on montre les preuves du racisme, de l'antisémitisme et des autres horreurs que l'islam a commises. Tous les documents de ce site, ainsi que les vidéos, sont libres de tout droit d'auteur. N'hésitez pas à les publier sur Internet (YouTube, Facebook etc.)

Victimiser les musulmans et présenter les Français « de souche » comme des racistes anti-musulmans est devenu le sport favori des pseudo-intellectuels.

Sur sa BD « *Ma fille, mon enfant* », David Ratte prétend combattre les préjugés et le racisme. L'histoire est celle de Chloé, amoureuse d'Abdelaziz, au grand désespoir de sa mère, Catherine, qui n'accepte pas l'union de sa fille avec un jeune homme issu de l'immigration. L'auteur n'y va pas par 36

chemins : il en déduit que cette mère qui refuse le mariage de sa fille avec Abdelaziz, apporte la preuve irréfutable qu'elle est une raciste qui pratique : « un racisme inconscient, et non assumé ».

David Ratte se lance avec délice dans cette croisade antiraciste. Il est incapable de se poser cette simple question : est-ce que le refus par cette dame du mariage de sa fille avec Abdelaziz relève du racisme ou plutôt de la peur du racisme musulman.

Il ne se pose aucune question sur ce racisme qui fait partie intégrante de l'islam. Il ignore ou fait semblant d'ignorer ce qu'impose l'islam à la femme comme discrimination, soumission et perte de toute liberté.

Essayons de rappeler ces quelques prescriptions du Coran et de la sunna de Mahomet, qui sont institutionnalisées dans les législations officielles des pays musulmans :

1. Avant son mariage, la femme est sous la tutelle de son tuteur masculin : père, ou frère si son père est décédé et finalement le cadi (le juge musulman) elle n'a aucun membre masculin dans la famille ;
2. Elle ne peut choisir son mari sans l'assentiment de son tuteur ;
3. Elle n'a pas le droit d'épouser un non musulman, alors que l'homme a le droit d'épouser quatre femmes en même temps, y compris des non musulmanes ;
4. En se mariant, elle passe de l'autorité parentale à l'autorité de son mari ;
5. Celui-ci a le droit de la répudier, de la séparer de ses enfants, et de la frapper si elle montre de signes de désobéissance ;
6. Sa part dans l'héritage est inférieure de moitié à celle de l'homme.

Comme on peut le constater, toute mère aurait des raisons

légitimes de s'inquiéter pour l'avenir de sa fille.

Mais l'auteur de la BD ne va s'arrêter devant ces futilités. Il tient son sujet et veut obtenir la gloire en devenant le héros des « antiracistes ».

Pourquoi se poser des questions, puisque le raciste ne peut être que « l'homme blanc », le « Français de souche », l'Occidental. En fait, il ne se trompe guère : dès sa parution, la BD fait l'objet d'une promotion d'enfer.

Tout ce que la France compte comme « guides suprêmes » de la pensée n'arrive pas à trouver des termes assez élogieux pour glorifier ce chef-d'œuvre. « Une BD magistrale », « Une BD qui » « dénonce le racisme ordinaire dans notre société » et qui va enfin guérir le Français blanc, en particulier le « Français de souche » et « l'Occidental blanc », de leur racisme congénital.

ActuBD (<https://www.actuabd.com/Ma-fille-Mon-enfant>) parle d'une mère « qui ne cache rien de ses sentiments racistes. De ses peurs, aussi, à l'égard d'une religion, l'islam, qu'elle considère comme exclusivement terroriste. » David Ratte pousse le cynisme encore plus loin, quand il précise ce qu'il entend par racisme ordinaire : « qu'est-ce que le racisme ordinaire ? » « C'est un racisme inconscient, non assumé aussi. Il se nourrit des préjugés. » Autrement dit, même si on n'est pas raciste dans notre vie quotidienne, on reste quand même raciste dans notre inconscient ! En plus, il est clair pour ce phare de la pensée antiraciste, ce racisme inconscient ne frappe que le « Français de souche » et « l'homme blanc occidental ». David Ratte nous confie cette évidence : son propre père, quand il a choisi d'épouser une femme blanche, ou Abdelaziz, le héros de sa BD, ne souffrent pas de ce « racisme ordinaire ». Ils sont immunisés naturellement contre ce racisme inconscient, par le simple fait d'être noir ou musulman. Ces communautés sont préservées naturellement de tout comportement raciste, même inconscient. Cet auteur de BD

est dans le fantasme le plus délirant. Il est le parfait représentant de ces prétendus antiracistes qui sont les plus ardents défenseurs du racisme musulman. En conséquence, la bien-pensance « antiraciste » ne tarit pas d'éloges envers cet auteur et sa BD.

Le magazine « Ligne Claire » (<https://www.ligneclaire.info/ratte-97633.html>) intitule son article : « *Ma fille, mon enfant : l'amour contre le racisme* ». SOS Racisme apporte son soutien sans faille à cette BD. Et on peut multiplier les exemples qui vont dans le même sens.

En fait d'antiracisme, toute cette bien-pensance occulte le racisme musulman en cachant tout simple des évidences fondamentales : ce même Abdelaziz, le héros musulman de la BD, en conformité avec les préceptes de l'islam, interdit à ses sœurs d'épouser des non musulmans. Et ce refus n'est pas l'œuvre d'une mère isolée, mais il est prescrit par le Coran, la sunna de Mahomet. Il est enseigné dès la toute petite enfance dans les écoles coraniques où on apprend les premières sourates pour faire les cinq prières quotidiennes, et il est institutionnalisé dans les législations officielles des pays musulmans. Mais en plus de cette interdiction faite au non musulman d'épouser une musulmane, l'islam instaure une supériorité de l'homme musulman sur la femme, puisqu'il autorise le mari à épouser des femmes non musulmanes et de pratiquer la polygamie.

Ainsi, David Ratte et toute la bien-pensance antiraciste gardent un silence total sur ces discriminations et le comportement réel de leur héros Abdel Aziz, ainsi que le comportement de sa famille et de la communauté musulmane dans son ensemble. En fait, l'ensemble du monde musulman agit d'une manière pire que ce qui est reproché à cette mère française qui refuse le mariage de sa fille avec Abdel Aziz. Chez les musulmans, le refus de laisser une fille épouser un non musulman ne se limite pas à une personne : il est caractérisé

l'ensemble de la communauté musulmane. Ce qui n'empêche pas David Ratte et ses admirateurs de trouver ce refus comme un acte naturel qui ne relève pas du racisme et qui ne mérite pas d'être dénoncé auprès du public français.

Par leur silence, ils apportent la preuve accablante de leur parti-pris en faveur de l'islam. Ils n'hésitent pas à accabler une mère qui voulait avant tout protéger sa fille et agissait plus par peur du terrorisme et du sort réservé aux femmes dans l'islam, que par racisme. En plus, en partant d'un exemple particulier, ces prétendus antiracistes généralisent avec cynisme le cas isolée d'une mère à l'ensemble des Français et font du musulman la victime de ce prétendu racisme.

En même temps, ils gardent un silence abject sur le racisme et les discriminations de la femme, qui sont institutionnalisés en tant que lois divines dans l'islam.



Cet exemple montre comment les « antiracistes » ont instauré le double standard dans la dénonciation du racisme, des discriminations et de la haine.

En principe, le racisme, les discriminations et les incitations à la haine devraient être dénoncés et condamnés d'une manière universelle quels qu'en soient les auteurs.

Malheureusement, il n'en est rien. En agissant selon un double standard, nos « antiracistes » ont instauré une discrimination

entre les « bonnes victimes » et celles dont il ne faut pas se soucier, pour la simple raison que leurs bourreaux sont musulmans.

En fait, nos « antiracistes » font une discrimination entre les victimes, ce qui représente la forme la plus abjecte du racisme.

Pour illustrer cette situation et dénoncer le racisme envers les non musulmans, nous allons prendre comme exemple la situation qui prévaut en Suisse.

La situation en Suisse

L'évolution de la situation dans ce pays est particulièrement préoccupante. On connaît l'infiltration en Suisse des Frères musulmans, qui a commencé avec l'arrivée de Saïd Ramadan, le père de Hani et Tariq Ramadan. Cette présence importante de l'organisation des Frères musulmans est devenue particulièrement préoccupante avec la vague des attentats terroristes qui ont frappé les pays européens. Devant l'inquiétude du peuple suisse, le Conseil fédéral a pris la décision de créer le **Centre Suisse, islam et société**. La création de cet institut universitaire était justifiée par le fait d'informer le peuple suisse sur la réalité de l'islam, les prescriptions du Coran et les lois musulmanes. Malheureusement, il n'en fut rien. Cet institut s'est consacré à la promotion de l'islam et à son ancrage en Suisse. Il garde un silence complet sur les incitations à la haine et à la violence, ainsi que sur préceptes raciste du Coran et de la sunna de Mahomet. Bien au contraire, il présente l'islam et ses fidèles comme victimes du racisme. Et il désigne les Suisse et l'Occident en général comme les auteurs de ce racisme et de cette hostilité envers ce qu'il appelle : « les musulmans et leur religion ». Il agit avec cynisme, en faisant l'amalgame entre les musulmans et l'islam, dans le but de criminaliser toute critique envers l'islam. Il n'hésite pas à expliquer les départs pour le djihad des musulmans européens

comme le résultat du rejet de l'islam par le peuple suisse et les Européens en général. Le peuple suisse est stigmatisé comme ayant des préjugés racistes envers les musulmans résidant en Suisse, qui subiraient des discriminations à l'emploi, au logement et aux postes de responsabilités. Mais pas un seul mot sur les discriminations à caractère raciste, prescrites dans l'islam et les législations des pays musulmans.

Avec l'aide de la Commission fédérale contre le racisme, il a lancé son plan qui consiste à faire des associations musulmanes des « acteurs sociaux » pour qu'elle puissent jouer un rôle central auprès des autorités suisses. Il semble ignorer l'enseignement que prodiguent ces associations, qui sont noyautées par l'organisation des Frères musulmans, et qui relayent les préceptes de la charia, avec toutes les discriminations à caractère raciste qu'elle enseigne en tant que « lois divines ».

L'association suisse Futur-CH (<https://www.futur-ch.ch/>), comme d'autres associations comme l'ASVI (<http://boulevarddelislamisme.blog.tdg.ch/>), dénoncent cette situation comme le montrent ces articles qui décrivent **la promotion des organisations musulmanes** :

<https://www.futur-ch.ch/la-promotion-des-organisations-musulmanes/> et <https://www.futur-ch.ch/plan-daction-national-contre-la-radicalisation-la-suite/>

La vidéo qui suit illustre cette situation. On y voit comment les institutions officielles font la promotion des associations musulmanes pour en faire des acteurs importants auprès des responsables politiques et de la société en général. Et pourtant, les associations musulmanes, les mosquées et les imams en Suisse enseignent, relayent et justifient les discriminations à caractère raciste prescrite par l'islam : dans la vidéo, on peut voir en particulier les

discriminations dans le cadre du mariage mixte.

Dans mes précédents articles, j'ai signalé le Coran et la sunna de Mahomet qui prescrivent le racisme, l'esclavagisme, y compris sous sa forme la plus infâme : l'esclavage sexuel. L'islam donne une légitimité divine à l'infériorité de la femme, ainsi qu'aux incitations à la haine et au meurtre envers les juifs, les chrétiens et tous les non musulmans.

Dans ce qui suit, je me limiterai aux seules discriminations à caractère raciste liées au mariage mixte, pour répondre à David Ratte et ses admirateurs qui prétendent lutter contre le racisme.

La femme musulmane n'a pas le droit d'épouser un non musulman

Cette interdiction est prescrite dans ce verset :

(Coran, sourate 60, verset 10) : « Ô vous (musulmans) qui avez cru ! Quand les croyantes viennent à vous en émigrées, éprouvez-les ; Allah connaît mieux leur foi ; si vous constatez qu'elles sont croyantes, ne les renvoyez pas aux mécréants. Elles ne sont pas licites (en tant qu'épouses) pour eux, et eux non plus ne sont pas licites (en tant qu'époux) pour elles ».

Conformément à ces versets, le contrat établissant un tel mariage est nul. Pour l'islam, celle qui le contracte devient incontestablement mécréante.

En revanche, un autre verset du Coran autorise le mariage de l'homme musulman avec une femme juive ou chrétienne :

(Coran Sourate 5, verset 5) : « Et [il vous est permis de vous marier avec les femmes vertueuses parmi les croyantes et les femmes vertueuses parmi les gens qui ont reçu le Livre avant vous... »

C'est une preuve incontestable que le Coran et la sunna de Mahomet ne respectent pas l'égalité entre l'homme et la femme.

La femme musulmane n'a le droit de se marier sans tuteur musulman

Par ailleurs, l'islam interdit à la femme de se marier sans tuteur masculin et musulman, en conformité avec les hadiths de Mahomet :

« la femme ne peut décider seule de son mariage, il lui faut l'approbation de son tuteur musulman. Seule la prostituée (la débauchée) se marie elle-même. » (Sunane Ibn Majah, Livre du mariage : Volume 3, Livre 9, Hadith1882).

Cette interdiction à caractère misogyne et discriminatoire est institutionnalisée dans les législations officielles des pays musulmans. Elle est appliquée à des citoyennes suisses par les autorités consulaires de ces pays.

En plus, la loi musulmane ne se limite pas à accuser ces femme de se livrer à la prostitution. Cette stigmatisation infamante est appliquée à leurs enfants. L'islam refuse de légitimer l'ascendance légitime de ces enfant : ils sont appelés : « les enfants du péché et de la prostitution ». Ce comportement raciste qui vise non seulement la mère, mais aussi les enfants innocents, est particulièrement abjecte et devrait être dénoncée à l'échelle mondiale par toutes les personnes et les institutions éprises de justice, d'égalité et de respect envers la personne humaine.

Le non-respect de la liberté religieuse.

La femme non musulmane qui épouse un musulman : elle a l'obligation d'élever ses enfants dans la religion musulmane.

Pour souligner l'interdiction faite à la musulmane d'épouser un non musulman, l'islam ne consent à un tel mariage que si ce non musulman devient musulman, en se convertissant

officiellement à l'islam.

On peut illustrer cette forme de racisme qui consiste à ne pas respecter de la liberté religieuse, on prendra l'exemple de l'Algérie, qui précise sur le site officiel du ministère de l'Intérieur :

<http://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/%C3%A9trangers-en-alg%C3%A9rie/mariage-mixte.html>

« Quelles sont les conditions pour la délivrance d'une autorisation de mariage mixte ?

Le respect de la législation et la réglementation en vigueur dans ce domaine, notamment le dernier paragraphe de l'article 30 de la loi N° 11-84 du 09 Juin 1984 portant le Code de la famille, modifiée et complétée, qui interdit le mariage d'une Algérienne musulmane avec un non musulman. »

En conséquence, le non musulman doit se convertir à l'islam et renoncer à sa religion d'origine, s'il veut acquérir le droit de se marier à une femme musulmane ».

Le non-respect de l'égalité entre l'homme et la femme :

La répudiation : la femme peut être répudiée d'une manière unilatérale : la répudiation (Voir l'article de la journaliste Salima Tlemçani : en Algérie, 41 % de divorces se font par répudiation unilatérale du mari : <https://algeria-watch.org/?p=18347>)

La polygamie : elle est officiellement permise dans les pays musulman. On prendra comme exemple l'Algérie, qui est pourtant considéré comme un pays qui pratique un islam modéré. Sur le site du ministère de l'Intérieur, on voit que l'Algérie autorise officiellement le mari à pratiquer la polygamie : <http://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/étrangers-en-algérie/mariage-mixte.html>.

Ce mépris de la femme en terre d'islam figure dans les textes

sacrés comme le Coran et dans les lois officielles.

Comme on peut le constater, il est légitime pour une mère de s'inquiéter sur le sort qui attend sa fille quand elle épouse un musulman. En Suisse, le professeur spécialisé en droit musulman, a écrit une brochure « Mariages entre partenaires suisses et musulmans », dont le but est de prévenir les conflits dans les unions entre Suisses et musulmans :

<https://www.cath.ch/newsf/suisse-4e-edition-revisée-de-la-brochure-mariages-entre-partenaires-suisses-et-musulmans/>

Ce spécialiste de l'islam prévient les candidats au mariage musulman de l'absence de réciprocité puisque l'islam refuse toute forme de réciprocité avec les autres législations. En conséquence, Sami Al Deeb aux conséquences dramatiques qui accompagne ce mariage musulman.

En conclusion, on constate qu'en France comme ailleurs en Occident, la prétendue lutte contre le racisme est devenue la pire forme de racisme. Il suffit de voir tous ces « antiracistes » garder un silence complice sur le racisme institutionnalisé dans l'islam : pas un seul mot, ils sont sourds, aveugles et muets. Ils n'ont jamais lu le Coran. Ils ne connaissent rien du monde musulman, ni sur ses législations remplies de discrimination, de haine et de misogynie. En revanche, ils sont très forts pour culpabiliser l'homme blanc. Même quand il n'a rien fait, ils l'accusent de « racisme inconscient ». Pour ces prétendus antiracistes, toute personne musulmane est la victime toute désignée du racisme blanc. En plus, ils ont accaparé le monde des médias, les universités ainsi que les responsabilités politiques. Ce qui leur permet de matraquer leur mensonge à grande échelle. En fait, ils pratiquent la forme la plus abjecte de racisme, et ils ont un mépris total pour les millions d'êtres humains victimes du racisme musulman. Et le plus grave, c'est qu'ils ouvrent des portes toutes grandes à l'idéologie raciste et totalitaire de l'islam conquérant. Pendant ce temps, nous

n'osons pas agir pour résister à ce grand danger qui vise nos pays et notre civilisation. Alors qu'il est de notre devoir le plus sacré de résister pour sauver nos enfants et nos petits-enfants de la barbarie qui les guette.

Chers amis, aidez-nous à faire connaître le vrai visage de l'islam : n'hésitez pas à télécharger et à diffuser les documents et les vidéos à partir du site : www.islam-questions.com . Nous vous en serons très reconnaissants.

Zohra Nedaa-Amal